
5.8 ENTRETIEN ET ASSAINISSEMENT DU RESEAU D'EVACUATION DES EAUX

5.8.1 Objectif

5.8.2 Réparation des collecteurs

5.8.3 Entretien des collecteurs

5.8.4 Entretien des ouvrages

5.8 ENTRETIEN ET ASSAINISSEMENT DU RESEAU D'EVACUATION DES EAUX**5.8.1 Objectif**

Assurer la viabilité du réseau des collecteurs et des ouvrages.

5.8.2 Réparation des collecteurs

Toutes les réparations importantes des collecteurs d'évacuation des eaux, ont été prises en compte dans le chapitre 5.1. Les tronçons concernés sont également mis en évidence sur les plans.

5.8.3 Entretien des collecteurs

Afin de garantir la viabilité du réseau des canalisations, un entretien régulier est nécessaire. De ce fait, un curage et un examen télévisuel périodiques sont prescrits. Usuellement, on examine la totalité du réseau sur une durée d'environ 20 ans.

Réseau des canalisations :

- | | |
|--|--------------|
| ▪ Longueur totale du réseau actuel : | 7.7 km |
| ▪ Longueur totale à curer et examiner annuellement : | 385 m/an |
| ▪ Coût annuel du curage et de l'examen télévisuel : | 2'700 Fr./an |

5.8.4 Entretien des ouvrages

Les ouvrages de rétention doivent être régulièrement visités et entretenus. Ceci d'une part pour garantir leur fonctionnement, mais aussi pour effectuer des réglages éventuels en fonction de différents constats (dépôts importants, signe de déversement fréquent...)